

Ville de JUZIERS

Mairie  
Place du Général de Gaulle  
78820 JUZIERS  
Tél : 01 34 75 28 00  
Fax : 01 34 75 69 82  
secretariat-mairie@juziers.org  
www.juziers.fr

ARRETE MUNICIPAL PORTANT ANNULATION DE  
L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N° 2025 – TEMP 102 bis

**Le maire de la commune de JUZIERS,**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route et le code de la voirie routière ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'arrêté de voirie délivré le 10 septembre 2025 par le président du conseil départemental à MANTES LA JOLIE (78) ;

Vu l'intérêt général ;

Considérant que l'arrêté relatif au plan d'implantation du chantier concernant les travaux de réalisation d'un collectif de 20 logements n'est pas respecté ;

Considérant que les mesures afin d'assurer la sécurité des véhicules entrant et sortant du chantier ne sont pas respectées ;

**ARRETE :**

**Article 1.** L'arrêté numéro 102 est annulé à compter du 26 novembre 2025.

**Article 2.** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 3.** Le présent arrêté sera affiché sur les palissades de chantier et maintenu en état.

**Article 4.** Madame le maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, Monsieur le responsable de la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, 26 novembre 2025.

Le Maire, Ketty VARIN



Dossier suivi par :

Philippe MILLET

Tél : 06 43 05 91 08

police.municipale@juziers.org